

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 2 Février 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Était absent; Monsieur Serge Lafontaine

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Emond, Jean Thibault et Jacques Émond

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

2015-02-31

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité

2015-02-32

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 JANVIER 2015

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-33

### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 1er janvier au 30 janvier 2015 pour un montant de 26 413.82\$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 2 010.87\$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 31 105.25\$ + 4 407.61\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LE CADRE DU  
SALON DU LIVRE

2015-02-34

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la bibliothécaire madame Angèle Lacaille et une bénévole à assister à la journée des bibliothèques dans le cadre du salon du livre de l'Outaouais qui se tiendra à la maison du citoyen le vendredi 27 février 2015.

Il est entendu de payer les frais d'inscriptions de 18.00 \$ chacune et que les frais de transport lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-35

APPUI À L' AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU RÉSERVOIR  
BASKATONG

CONSIDÉRANT QUE suite à décision par le MFFP d'interdire l'ensemencement du doré jaune dans le territoire géré par l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong à compter de 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à la dernière étude de recensement, il est indiqué que le plan d'eau Piscatosine est présentement en baisse importante de la relève et qu'il serait très important de permettre un ensemencement en grand nombre de cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MFFP ne sont pas en mesure de répondre et prouver que l'ensemencement n'apporte pas un gain à la contribution de la relève;

CONSIDÉRANT QUE l'AFC est complètement autonome et gère à même son budget les dépenses d'opération à l'ensemencement sans aucune implication financière du MFFQ (financé à 100 % par les utilisateurs)

CONSIDÉRANT QUE nous convenons que l'expertise obtenue au fil des dernières saisons permet un avancement dans le domaine de l'élevage du doré jaune et selon l'ensemble des pisciculteurs est très difficile;

CONSIDÉRANT QU'UNE telle décision aurait des répercussions imprévisibles sur la clientèle pêcheuse du territoire couvert par l'AFC;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MDDEFP ne peuvent nous garantir qu'il n'y aura pas effondrement des stocks de poissons à la suite de l'abondant de l'ensemencement du doré;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action mentionne de l'ensemencement jusqu'en 2018 et que nous sommes en accord que suite au recensement 2017-/2018, qu'il y ait révisions des façons de faire et que l'AFC suite au résultat de cette étude (recensement 17/18) pourra prendre une décision plus éclairée;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur l'économie touristique et l'emploi qui est déjà précaire dans les deux régions administratives incluant les MRCVG et MRCAL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton appuie l'aire faunique communautaire du réservoir Baskatong (AFC) afin que cet organisme puisse continuer l'ensemencement sur le réservoir Baskatong.

Adoptée à l'unanimité

## AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

2015-02-36

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

**Attendu que** la municipalité de Montcerf-Lytton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Montcerf-Lytton prévoit la formation d'un pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

## OCTROI DE CONTRAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRCVG

2015-02-37

CONSIDÉRANT la résolution 2014-R-AG412 adoptée par le Conseil de la MRCVG, demandant au MAMOT de réviser sa position quant au refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG est toujours en attente d'une réponse du MAMOT relativement à cette demande, mais que certains suivis obtenus laisseraient présager une possibilité de maintien du refus, notamment en raison de clauses fédérales (taxe d'accise);

CONSIDÉRANT l'excellence des services rendus par le Service de génie municipal de la MRCVG, à moindre coût que ceux offerts par des firmes de génie privées;

2015-02-40

CONSIDÉRANT la proximité des ingénieurs et du technicien travaillant au Service de génie municipal, leur disponibilité et les économies réalisées sur les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui souhaiteraient octroyer des mandats au service de génie municipal de la MRC, malgré le non-remboursement par le TECQ, pourraient le faire à même leur budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi non utilisées pour le TECQ pourraient être utilisées à d'autres fins par les municipalités, notamment pour des dépenses reliées directement à la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE les sommes provenant du TECQ dévolues à d'autres fins, additionnées de celles nécessaires à l'octroi de contrat au Service de génie municipal, pourront être assimilables au montant total budgété par les municipalités pour la réalisation des mandats prévus au plan d'immobilisation municipal;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-R-AG018 adoptée par le Conseil de la MRCVG demandant aux municipalités locales de confirmer leur intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Michel Dénomme, propose et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton informe la MRC de son intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-38

FINANCEMENT DU SITE D'ENTRAÎNEMENT DES POMPIERS  
ET LES ÉQUIPEMENTS

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton accepte le financement par crédit-bail du site d'entraînement des pompiers et des équipements nécessaires pour le regroupement du service d'incendie des quatre municipalités.

Il est entendu que le site sera localisé à la municipalité de Grand-Remous.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-39

CONTRAT AVEC LA DIRECTRICE ADJOINTE

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter de signer le prolongement du contrat d'embauche de la directrice adjointe et inspectrice municipale.

Ledit contrat fait partie intégrante de ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

## DEMANDE D'INVITATION /VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la vidange des boues septiques vient à échéance le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés dépassent 25,000 \$, mais ils sont inférieurs à 100,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, le conseil peut demander des soumissions par invitation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accorder un contrat de trois ans et demander des soumissions par invitation à au moins deux entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater la directrice générale à procéder aux invitations;

Il est entendu que les soumissions devront être rendues au plus tard le 19 mars 2015 à 16.00 heures au bureau municipal et le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

## ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SERVICE DE DÉNEIGEMENT

2015-02-41

CONSIDÉRANT QU'UN employé au service de déneigement a donné sa démission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des appels d'offres pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a procédé à l'analyse et à la sélection des curriculum vitae pour l'emploi de chauffeur pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a rencontré les personnes sélectionnées;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité recommande l'embauche de Monsieur Paul Lafontaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'engager Monsieur Paul Lafontaine si son examen médical est concluant.

Il est entendu qu'un contrat de travail sera signé avec lui.

Adoptée à l'unanimité

## MANDAT POUR SERVICE DE GÉNIE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE CHAUSSÉE

2015-02-42

CONSIDÉRANT QU'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un plan d'intervention selon le nouveau guide est exigé à toute municipalité présentant une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu des travaux à la station de pompage en 2015 dans le programme de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRCVG à préparer un plan d'intervention pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT POUR SERVICE DE GÉNIE/PRÉPARATION DE SOUMISSIONS

2015-02-43

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire des travaux à la station de pompage tel que; changer le décimètre, refaire la tuyauterie, enlever le réservoir à mazout à intérieur du bâtiment et autres petits travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devront être faits par une firme spécialisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater la firme de génie municipal pour préparer le devis pour demander des soumissions pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE À L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS

2015-02-44

CONSIDÉRANT QUE notre gestionnaire en sécurité incendie doit suivre des formations spécifiques afin de devenir un formateur accrédité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de demander à l'école nationale des pompiers une soumission indiquant les prix pour l'accréditation de notre gestionnaire pour les cours d'autopompe et matières dangereuses.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

2015-02-45

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Réjean Lafond afin de faire un règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS PAR INVITATION COUPE DE BOIS

2015-02-46

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé des soumissions par invitation pour la coupe de bois sur le terrain de la municipalité lot; 3 220 073

CONSIDÉRANT QUE cinq personnes ont reçu une invitation;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'une seule soumission soit;

La firme JPB Enr (Pierre Bénard) ;

Peuplier en tiges;	15.50 \$ TMV
Épinette-pins gris	165.50 \$ MPMP
Sapin;	165.50 \$ MPMP
Érable et Hêtre;	19.95 \$ TMV
Frêne;	15.50 \$ TMV
Autres feuillus;	15.00 \$ TMV
Chêne;	16.40 \$ TMV

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le contrat à la firme JPB (Pierre Bénard) de Montcerf-Lytton telle que mentionnée dans sa soumission, mais la municipalité se réserve le droit de mentionner l'endroit où le bois sera acheminé selon le marché.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-47

DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT SPÉCIALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une marge de crédit spéciale de 100,000 \$ pour la période des mois de janvier à mars;

CONSIDÉRANT QUE cette marge n'est pas suffisante;

CONSIDÉRANT QU'IL est préférable de demander une augmentation de 100,000 \$ du crédit spécial pour le bon fonctionnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de demander une augmentation du crédit spécial de 100,000 \$ pour la période de janvier à mars de chaque année pour un total de 200,000\$.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-48

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS/RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT QUE la rue du collège est sous la responsabilité du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QU'il y beaucoup de transport lourd sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE les accotements ont besoin d'être élargis pour plus de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation dans les courbes est insuffisante, car les transports lourds occupent souvent plus que la moitié du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de demander au Ministère des Transports d'améliorer l'emprise de la rue du Collège précisément dans les courbes et d'augmenter la signalisation.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-49

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.45 heures, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice, générale/sec.trés.